

Zeitschrift: Générations
Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band: - (2016)
Heft: 85

Artikel: Profitez au plus vite de vos bons cadeaux!
Autor: Weigand, Ellen
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-830738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Profitez au plus vite de vos bons cadeaux !



Un grand nombre de bons cadeaux vont se retrouver sous les sapins. Mais un dixième ne sera jamais utilisé, leur date de validité étant échue.

Les bons d'achat et de coffrets sont le cadeau numéro un offert en Suisse. Selon un sondage de la RTS de décembre dernier, plus d'un tiers (37%) des sondés prévoit de mettre un tel présent sous le sapin. D'ailleurs, la majorité des petits et des grands commerces, artisans, prestataires de services, sites marchands, etc., proposent cette possibilité simple et pratique de faire plaisir. Et c'est sans parler des entreprises en ligne, telles que cadeaux24.ch, ideecadeau.ch, ohbox.ch ou smartbox.ch, toujours plus nombreuses, à proposer bons et coffrets cadeaux pour des activités diverses - aventure, bien-être, gastronomie, voyage, entre autres.

Mais tous les bénéficiaires ne jouiront pas de leur cadeau, faute de le faire valoir à temps : 12 % de ces bons ou de ces cartes d'achat seraient ainsi perdus, selon Euromonitor, l'Institut d'études économiques européen.

La durée de validité de ces bons varie fortement : d'illimitée chez les uns (par exemple, Globus, Ikea, Payot ou Zalando), à sept ans chez d'autres (comme H&M), à cinq ans (Qualipet), à trois ans (Coop et ses diverses enseignes) ou à deux ans (FNAC ou SmartBox), voire seulement à un an (Ticket Corner ou dans de petits commerces et quelques entreprises).

Certains acceptent toutefois de prolonger la validité, si on la demande à temps, avant l'échéance. D'autres la prolongent même au-delà, mais dans un certain délai. « Dans tous les cas, il vaut la peine de demander une prolongation. Car faire un tel geste est dans l'intérêt du commerce pour préserver sa bonne réputation », note Florence

Bettschart, responsable politique et droit à la Fédération romande des consommateurs (FRC).

VIDE JURIDIQUE

A noter que, pour la FRC, l'émission de bons ou de cartes d'achat à très courte validité est une pratique profitant d'un vide juridique. Elle se base sur l'avis de droit d'Arnold Rusch, professeur à l'Université de Fribourg. Il estime que ces bons devraient être soumis à l'article 129 du Code des obligations (CO). Qui fixe les délais de prescription ordinaires des contrats ou des conditions générales à cinq ans (bons de restaurants, pour des marchandises, etc.) ou à dix ans (bons d'hôtels, voyages, places de cinéma).

Mais d'autres experts ne sont pas de cet avis. Une querelle de juristes qu'aucun juge n'a eu encore à trancher, à ce jour. En attendant, pour éviter le risque de l'oublier au fond d'un tiroir, Florence Bettschart recommande d'utiliser son bon ou son coffret cadeau au plus vite.

REVENTE ET ÉCHANGE

Notons encore que, après les Fêtes, on trouve des bons cadeaux revendus avec un rabais sur

internet. D'ailleurs, le site spécialisé, CardChange.ch permet d'échanger ses bons. La plateforme les rachète de 50 % à 85 % de leur valeur, puis les revend avec un rabais (jusqu'à 35 %).

Concernant les bons d'échange maintenant, chaque commerce est libre de fixer les conditions et donc le délai à sa guise, il faut alors demander à la caisse, ou regarder sur le ticket où c'est parfois indiqué. Parmi les vendeurs de coffrets, les uns (SmartBox, ohbox.ch, ch.wonderbox.com) proposent l'échange gratuit d'un coffret pour un autre. Pour certains, (cadeaux24.ch), on peut troquer le coffret contre un bon d'achat permettant de acheter une activité de son choix. Enfin, d'aucuns (ideecadeau.ch) proposent le choix entre un coffret différent ou un bon d'achat.

ELLEN WEIGAND

